

Par Dark

Fermeture de deux portes dans un square

Bonjour, (je ne sais pas si c'est le bon endroit)
Dans un square, on a décidé (je suppose le bailleur) de fermer deux portes menant à l'extérieur
Le problème c'est qu'ils avaient déjà fermé ces portes et à cause des montées en pente inutile, ça a causé de problèmes à ma mère qui a des difficultés pour marcher et cela pendant une très longue période (au moins 5 ans avan qu'il rouvre encore, pour soi disant des problèmes de jeunes qui faisaient des trucs pas net).
Le problème est que la condamnation des portes causera du tort une fois de plus à toute personne ayant des problème de marche Et encore pour les même raisons !
Y a t-il un moyen pour empêcher la fermeture de ces portes ?
Je vous remercie de m'avoir lu et j'espère que vous y trouverez une solution,
Bien à vous,
Dark
Par isernon
bonjour,
qui est le propriétaire du square
le propriétaire du square peut décider de fermer les portes, lorsqu'on installe une porte, c'est pour avoir la possibilité de l'ouvrir mais également de la fermer.
à Paris, par exemple les squares et jardins ont des horaires d'ouverture et de fermeture.
En cas de nuisances, le propriétaire du square peut en décider la fermeture totale ou partielle.
salutations
Par yapasdequoi
Bonjour, Il faut identifier qui est propriétaire de ce square et lui demander les horaires d'ouvertures des portes. Ensuite votre mère pourra se déplacer en fonction de ces horaires.
Par janus2
Bonjour, De quel type de square est-il question ici ?
Par Dark
C'est un grand square avec plusieurs quartiers résidentiels (entre 30 et 40 bâtiments sur plusieurs étages(au moins allant à 8 je pense)

Le truc c'est qu'ils ont décidé de la fermeture du jour au lendemain ... aujourd'hui ils nous ont annoncé que demain il y aurait fermeture...

Il s'agit d'une fermeture définitive jusqu'au bon vouloir du propriétaire du square (je ne sais qui c'est, je pense que c'est le bailleur)...

C'est un systeme de porte s'ouvrant avec un badge seul les detenteurs du badges peuvent rentrer
Par Dark
PS : c'est un bailleur de logement social
Par yapasdequoi
Si vous n'êtes pas résident dans ces logements, vous n'avez pas le droit de traverser cette propriété privée, il fau passer ailleurs.
Par Dark
Bien sûr ma mère et moi nous sommes résidants et nous avons un badge
Par yapasdequoi
Si vous avez un badge, vous pouvez donc passer par ces portes et la fermeture ne vous gêne pas !
Ou alors vous avez mal expliqué le problème.
Par Dark
Les portes peuvent être ouvertes avec un badge mais on va condamner les portes en les bloquant et alors badge ou pas, on ne peut pas passer
Par yapasdequoi
Alors écrivez un courrier au bailleur. Une pétition signée par de nombreux locataires peut être utile.